

Madame  
Roxanne Meyer Keller  
Présidente du Grand Conseil  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Réf. : PM/15018744

Lausanne, le 19 août 2015

**Résolution Denis-Olivier Maillefer concernant l'opposition du Grand Conseil vaudois à tout déclassement de la ligne ferroviaire Paris – Lausanne (via Vallorbe) – Milan (11\_RES\_048)**

---

Madame la Présidente,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la résolution Denis-Olivier Maillefer mentionnée en titre, que le Grand Conseil a renvoyée au Conseil d'Etat dans sa séance du 28 juin 2011. Le texte de la résolution est le suivant :

« Suite à la publication de cartes ferroviaires dans le Projet territoire suisse, le Grand Conseil vaudois s'oppose fermement auprès des instances fédérales concernées, à tout déclassement de la ligne Paris – Lausanne (via Vallorbe) – Milan. Il prie le Conseil d'Etat de relayer cette opposition. »

En date du 30 juin 2011, le Conseil d'Etat a fait parvenir à la Cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) un courrier transmettant la résolution du Grand Conseil.

Dans ce courrier, le Conseil d'Etat invitait le DETEC à prendre connaissance de cette résolution, que le Conseil d'Etat soutenait, ainsi que l'avait exprimé le Président du Conseil d'Etat lors du débat relatif à la résolution.

Le Conseil d'Etat saisit cette occasion pour rappeler que les travaux de modernisation de la ligne du Simplon, qui ont fait l'objet d'un accord (18 juin 2012) entre l'Office fédéral des transports, les CFF et les cantons du Valais et de Vaud se poursuivent pour permettre aux trains à deux étages de circuler entre Genève Aéroport et Brigue à l'horizon 2018-2020. Cette ligne constitue un élément important de la nécessaire intégration du réseau ferroviaire suisse au réseau européen.

Dans le cadre du projet de raccordement aux lignes à grandes vitesses (R-LGV) financé par le fonds FTP (fonds pour les transports publics), des investissements importants sont prévus par la Confédération suisse.

D'une part, l'infrastructure ferroviaire a été adaptée afin de réduire le temps de parcours entre Dole et Vallorbe et des aménagements d'infrastructure ont été opérés en gare de Dijon. L'alimentation électrique a été renforcée dans la zone frontalière. Les modifications du tracé des courbes ont permis d'augmenter la vitesse sur le tronçon. Ces aménagements infrastructurels et des mesures opérationnelles ont permis de gagner un quart d'heure environ sur le temps de parcours Lausanne – Paris. Ces mesures, financées en partie par la Confédération suisse à hauteur de 30 millions de francs, sont en service depuis décembre 2011.

D'autre part, il est prévu d'adapter le profil d'espace libre entre Daillens et Vallorbe. En effet, l'engagement de rames TGV 2N2 (TGV à deux niveaux) entre Lausanne et Paris nécessite l'adaptation du profil d'espace libre. Le projet concerne notamment l'optimisation de la géométrie de la voie dans trois tunnels afin d'y réduire les adaptations de profil nécessaires. Après acceptation de l'avant-projet, le dossier a été déposé auprès de l'OFT le 23 septembre 2014 en vue d'une procédure simplifiée d'approbation des plans. Les travaux actuellement en cours seront terminés d'ici la fin 2016. La Confédération suisse finance une partie de ces travaux s'élevant à hauteur de 8 millions de francs.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copie**

- SG DIRH